

## Séance du jeudi 5 avril 2012

Le cinq avril deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

### Présents

Mrs LACAMPAGNE Didier, LALANNE Fabien, ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul  
Mmes LOUVET Emmanuelle, TALABOT Martine, ROBIN Danielle, DEHILLOTTE Danielle,  
FABRIKEZIS Fabienne

### Absents

Mr VIVIER Paul donne procuration à Martine TALABOT  
Mr DANNE Philippe donne procuration à Jean Paul SOURROUILLE  
Mme DEO Nadine

### Secrétaire de séance

TALABOT Martine

### Ordre du jour :

1. Vote du budget primitif 2012
2. Location mobilier Communal
3. Location Salle « La Sablière »
4. Tarification de l'accueil périscolaire
5. Plan Communal de Sauvegarde
6. Gestion des flux de circulation

-----  
A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## **I. Vote du budget primitif 2012**

### **1. Section de fonctionnement**

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011	Charges à caractère général	142 710,00 €	
012	Charges de personnel	305 840,00 €	
022	Dépenses imprévues	51 621,08 €	
023	Virement à la section d'investissement	155 400,21€	
65	Autres charges de gestion courante	187 756,57€	
66	Charges financières	26 963,42€	
67	Charges exceptionnelles	25,41€	
002	Excédents antérieurs reportés		226 038,65€
013	Atténuation de charges		2 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €
70	Produits services du domaine -Ventes diverses		105 000,00€
73	Impôts et taxes		352 394,63€
74	Dotations, subventions et participations		172 538,00€
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 300,00€

<b>Total</b>	<b>870 291.28€</b>	<b>870 291.28€</b>
--------------	--------------------	--------------------

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

## **2. Section d'investissement**

<b>Opération</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses*</b>	<b>Recettes*</b>
26	Travaux de voirie	172 284.36€	47 508.56€
30	Bâtiment communaux	18 036.38€	
31	Acquisition matériel mobilier	18 394.75€	7 319.26€
32	Éclairage public	65 375.00€	10 318.61€
33	Travaux électrification	000 €	
34	Enfouissement des réseaux	6 989.13€	8 563.39€
36	Achat de terrain	6 000.00€	
38	Aménagement de bourg	91 450.75€	20 528.15€
39	Multiservices	1 000,00 €	
44	Révision PLU	9 574.67€	
OFI	Opérations financières	47 738.58 €	342 605.65€
	<b>Total</b>	<b>436 843.62€</b>	<b>436 843.62€</b>

\* Montant total du proposé et des restes à réaliser.

Après débat, le budget d'investissement est adopté à l'unanimité.

## **II. Location mobilier communal**

Considérant le nombre croissant de demandes de la part des administrés, Monsieur le Maire propose d'instaurer différents tarifs pour la location du mobilier Communal mis en location le temps d'un week-end ou d'un jour férié.

Ainsi, il est proposé de mettre à la location des particuliers le mobilier suivant dans la limite de :

\*10 tables au tarif unitaire de 2.30€

\*12 bancs au tarif unitaire de 1€

\*48 chaises au tarif unitaire de 0.75€

Monsieur le Maire précise que la durée de location est celle du week-end ou d'un jour férié le cas échéant. Le mobilier devra être retiré auprès des services techniques par les demandeurs le vendredi et remis le lundi matin pour les week-ends. La veille pour les jours fériés avec un retour le lendemain.

Monsieur le Maire propose que le personnel communal, les présidents d'association ainsi que les élus municipaux puissent bénéficier gratuitement du matériel susmentionnés dans la limite de deux fois par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la tarification de la location du mobilier communal
- Valide la grille tarifaire proposée ainsi que les conditions et autres dérogations proposées.

## **III. Location salle « La Sablière »**

Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des « forces vives » telles que les présidents d'association et les élus communaux puissent bénéficier au même titre que le personnel communal des tarifs préférentiels de location de la Salle La Sablière dans la limite d'une fois par an à savoir 120€ pour la période du 1er mai au 14 octobre et 140€ pour la période du 15 octobre au 30 avril.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire

#### **IV. Tarification de l'accueil périscolaire**

La nouvelle tarification de l'accueil périscolaire se fait désormais à la demi-journée et prend compte du quotient familial et le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire par famille. Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation de cette tarification date de la rentrée scolaire 2011/2012.

Après débats et modification apportées, Monsieur le Maire propose de rajouter de nouvelles tranches de quotient et d'ajuster la grille de tarification comme suit :

Quotient familial	Tarif à la demi-journée		
	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants</i>
ins de 400 €	0,56 €	0,53 €	0,50 €
401€ à 550 €	0,66 €	0,63 €	0,61 €
551 € à 700 €	0,77 €	0,73 €	0,71 €
701 € à 850 €	0,92 €	0,90 €	0,88 €
851 € à 1 000 €	1,08 €	1,05 €	1,02 €
1001 € à 1150€	1,18 €	1,15 €	1,12 €
1151€ à 1300€	1,28 €	1,25 €	1,22 €
1301€ à 1450€	1,38 €	1,35 €	1,32 €
1450€ et plus	1,48 €	1,45 €	1,42 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille de tarification proposée ci-dessus à compter du mois de mai 2012.

#### **VI. Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal considérant l'absence de Philippe DANNE en charge du dossier.

#### **VII. Gestion des flux de circulation**

Considérant l'étude réalisée par la société Aéro photo industrie ;

Considérant les conclusions du bureau d'étude et l'avis conforme de la DDTM ;

Considérant l'avis favorable de la Commission urbanisme ;

Monsieur le Maire soumet à la délibération officielle du Conseil Municipal la mise en sens unique de la rue du pont de Merlet à partir du Pont de Chemin de fer, du prolongement de la voie de La Gravette jusqu'à la route Robert Algayon et de la route du Pont d'Hostens, à partir du passage inférieur du chemin de fer jusqu'à la route Robert Algayon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire prendra très prochainement un arrêté, la signalisation adéquate sera mise en place par les services communaux.

#### **VIII. Questions diverses**

Jean Paul SOURROUILLE donne lecture du courrier de Mr MARTIN domicilié avenue de l'Avenue du Général de Gaulle en face parking de l'école mettant en avant la dangerosité du comportement de certains parents d'élèves qui stationnent sur leur trottoir. Des barrières en bois seront installées considérant l'urgence et la dangerosité de la situation

Une pétition a été déposée en mairie pour demander la mise en place d'un éclairage public « Route du Pont d'Hostens »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**